

Stratégie du comité SEVAL 2018-2021

Situation initiale

Avec la stratégie 2014-2017¹, la SEVAL a mené différentes actions pour professionnaliser la pratique de l'évaluation en Suisse. Elle a édité des documents importants comme par exemple la brochure « L'évaluation : de quoi parle-t-on et à quoi ça sert »². En se fondant sur les compétences requises pour les évaluateurs et évaluatrices³, elle a défini les compétences requises pour les gestionnaires d'évaluation. Le document décrit les tâches, les défis et les compétences pour une bonne pratique de l'évaluation⁴. De plus, les standards ont été actualisés et approuvés durant l'AG 2016, après avoir été discutés à plusieurs reprises lors des consultations avec les membres⁵.

Fin 2016, le comité de la SEVAL s'est occupé de la mise en œuvre de la stratégie 2014-2017 et a traité les résultats du sondage sur le thème de la professionnalisation effectué auprès des membres. Le sondage a montré que les membres de la SEVAL souhaitent que la SEVAL renforce la professionnalisation de la pratique de l'évaluation en Suisse. En revanche, il n'y a pas de consensus sur la méthode à adopter pour attester les compétences des évaluateurs et évaluatrices. Une courte majorité des personnes ayant répondu s'expriment en faveur d'une certification, alors qu'une forte minorité est sceptique. Toutefois, il semble nécessaire de clarifier la notion de « certification »⁶.

Le projet de stratégie du comité de la SEVAL 2018-2021 se réfère aux travaux effectués ces dernières années et compte les poursuivre. La présente version montre comment le comité de la SEVAL veut travailler à la professionnalisation⁷ dans les prochaines années ainsi que le rôle joué par les différents groupes de travail dans ce domaine.

Cette proposition de stratégie 2018-2021 a été soumise à la consultation des groupes de travail entre mars et mi-juin 2017. Les groupes de travail soutiennent les axes principaux et sont prêts à s'engager dans leur mise en œuvre. Les commentaires des groupes de travail ont été intégrés dans la présente version.

Vision du comité de la SEVAL

Les évaluations apportent une contribution importante pour permettre des décisions basées sur les faits⁸ (evidence based) et améliorer la mise en place des politiques publiques dans tous les domaines importants de la société. A cet effet, les évaluations menées en Suisse sont planifiées et réalisées de manière hautement professionnelle tout au long de leur déroulement. Elles sont

¹ SEVAL (2013) : Avenir de la SEVAL – Vision à long terme et axes essentiels du comité pour 2014-2017. [Link](#).

² SEVAL (2015) : L'évaluation : de quoi parle-t-on et à quoi ça sert ? Fribourg. [Link](#).

³ SEVAL (2012) : Compétences requises en évaluation. [Link](#).

⁴ SEVAL (2014) : Compétences requises pour les gestionnaires d'évaluation : tâches, défis et compétences, Berne. [Link](#).

⁵ SEVAL (2016) : Standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation. [Link](#).

⁶ Les résultats du sondage auprès des membres ont été présentés à l'assemblée générale de 2016 et vont être publiés dans LeGes.

⁷ Buts de la professionnalisation : améliorer la qualité de la pratique évaluative et renforcer la transparence par rapport à la qualité de la pratique évaluative.

⁸ « Basées sur les faits » signifie que les évaluations sont réalisées selon des méthodes scientifiques empiriquement fondées et justifiées.

largement utilisées et appréciées et permettent ainsi d'améliorer substantiellement les prestations de la Confédération, des cantons, des communes, des ONG et des entreprises au service de la collectivité.

Mission de la SEVAL

En tant qu'association professionnelle⁹, la SEVAL veut rassembler toutes les personnes actives dans le domaine de l'évaluation (évaluatrices et évaluateurs, gestionnaires d'évaluations, commanditaires, chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants), se positionner de manière forte au niveau national et disposer de bons réseaux sur le plan international.

La SEVAL promeut la diffusion, la qualité et la pratique professionnelle de l'évaluation en Suisse. Elle offre des services attractifs à ses membres. La SEVAL contribue à l'échange professionnel, met en lumière les bonnes pratiques, encourage la formation de base et la formation continue ainsi que la reconnaissance des personnes actives en évaluation. Elle encourage la recherche en évaluation et diffuse ses résultats.

Les objectifs stratégiques suivants concrétisent la mission de la SEVAL.

Objectifs stratégique 2018-2021

A. Une position renforcée en tant qu'association professionnelle

La SEVAL renforce sa position en tant qu'association professionnelle. Elle s'engage davantage dans le cadre de réseaux scientifiques (par exemple l'Académie suisse des sciences sociales, Swissuniversities) et encourage la recherche en évaluation ainsi que la publication des connaissances dans des revues spécialisées. Grâce à une image publique professionnelle, à la mise en place de journées d'étude, aux travaux réalisés dans les groupes de travail et au travers de diverses autres prestations, la SEVAL élargit sa base de membres et contribue ainsi à ce qu'ils réalisent des évaluations de haute qualité dans un vaste champ d'action.

B. Développement d'offres pour renforcer la qualité des évaluations et l'assurance qualité

Les standards de la SEVAL offrent aux mandataires tout comme aux évaluatrices et évaluateurs des outils utiles pour de bonnes pratiques évaluatives par le biais d'explications et d'autres aides qui s'y réfèrent. La SEVAL offre sur cette base un soutien individuel (par exemple : conseil, expertise et médiation en cas de conflit).

C. Promotion et meilleure reconnaissance des compétences

La SEVAL promeut les compétences de ses membres en donnant une vue d'ensemble des cours de formation de base et de formation continue en évaluation. Lorsqu'il y a un manque, elle encourage le développement de la formation continue nécessaire. La SEVAL améliore les informations sur les compétences en évaluation de ses membres et examine des mesures pour attester ces compétences comme par exemple : l'auto-déclaration, la certification, le titre d'évaluateur/trice accrédité¹⁰ ou une mesure similaire.

⁹ Nous comprenons le terme d'association professionnelle dans le sens d'un « groupement libre de personnes, corporations et personnes juridiques pour défendre des intérêts communs dans une perspective professionnelle ». L'association professionnelle est une forme de groupe d'intérêts. Elle se finance par la contribution de ses membres, et des dons éventuels. Les membres élisent le comité et le président qui sont généralement bénévoles (traduction libre de la définition donnée par https://de.wikipedia.org/wiki/Fachverband_-_Etat_au_29.8.2017). Cela la différencie par rapport à une association de branche, une corporation ou une guild. Le terme d'association professionnelle doit signaler au public l'hétérogénéité des origines professionnelles des membres.

¹⁰ Voir le modèle de la société canadienne d'évaluation. [Link](#).

Objectifs à court terme (2018-2019)

A. Positionnement en tant qu'association professionnelle

1. Le site internet est informatif et modernisé. L'actualisation des différents domaines du website est clairement définie et sera terminée avant fin 2018.
Responsabilité : groupe de travail « Communication »
2. La **base de données** des membres et des mandataires donnent des informations significatives et représentatives de la réalité et sont intégrées dans le nouveau site internet. La base de données sera en ligne au plus tard fin 2019.
Responsabilité : groupes de travail « Compétences en évaluation », « Communication »
3. Des **ateliers de sensibilisation** vont continuer à être organisés. Les activités des groupes de travail GREVAL (par exemple : Biennale) et « Développement des hautes écoles et évaluation » reçoivent un soutien afin qu'ils puissent se pérenniser.
Responsabilité : groupes de travail communication, GREVAL, « Développement des hautes écoles et évaluation », « Standards »
4. Le groupe recherche apporte une contribution au réseau scientifique et encourage de nouveaux **projets de recherche**.
Responsabilité : groupes de travail « Recherche en évaluation », « Développement des hautes écoles et évaluation »
5. La SEVAL dispose d'une **bonne structure associative**. Elle réfléchit à l'organisation actuelle en tant qu'association professionnelle (comité, secrétariat, groupes de travail, ressources) et soumet les propositions d'amélioration nécessaires.
Responsabilité : délégation du comité
6. La SEVAL gagne de **nouveaux membres**. Elle construit un réseau actif dans d'autres domaines qui sont concernés par l'évaluation, explore de nouveaux cercles, fait de la publicité pour l'affiliation.
Responsabilité : tous les groupes de travail et tous les membres

B. Promotion de la qualité

7. Les **standards révisés** vont être diffusés et des aides pour l'utilisation des standards sont développées comme par exemple les explications pour favoriser l'utilisation des standards.
Responsabilité : groupes de travail « Standards en évaluation », GREVAL
8. Une **réflexion sur les bonnes pratiques d'évaluation** va être intensifiée et ouverte à un public plus large.
Responsabilité : groupes de travail « Standards », « Développement des hautes écoles et évaluation », GREVAL
9. Les formes possibles et conditions préalables nécessaires (juridiques, organisationnelles, financières, professionnelles) pour les **offres de conseil, d'expertise et de médiation** sont clarifiées. Le groupe de travail « Standards » élabore des propositions qu'il met en discussion.
Responsabilité : groupe de travail « Standards »

C. Promotion des compétences et meilleure reconnaissance des compétences

10. Avant fin 2018, les prestataires de formation et les membres de la SEVAL en Suisse alémanique et en Suisse romande seront informés de la **nouvelle banque de données avec les offres de formation de base et de formation continue**. La base de données sera utilisée et mise à jour de manière systématique. À l'aide de celle-ci, la SEVAL identifiera jusqu'à fin 2019 les éventuelles lacunes et en collaboration avec les établissements de formation mettra en place les formations nécessaires.
Responsabilité : groupes de travail « Compétences en évaluation », GREVAL, « Développement des hautes écoles et évaluation »

11. Les bases pour des mesures envisageables visant à la **reconnaissance des compétences** sont préparées, présentées aux membres de la SEVAL et discutées lors du congrès annuel 2019 sur le thème « Evaluation et reconnaissance des compétences ». Sur la base de ces discussions, il sera décidé fin 2019 de la suite à donner.
Responsabilité : groupe de travail « Compétences en évaluation »

Document actualisé après consultation des groupes de travail et après la séance du comité du 27.06.2018. Approuvé par le comité SEVAL du 29.08.2017.